

TOP DRIVE AUTO/MOTO ECOLE PARCOURS DE FORMATION PERMIS B

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève :

Apprendre à conduire est une démarche responsable. Le parcours qui vous est proposé vous permettra d'atteindre le niveau requis pour prétendre à l'examen de conduite et pour pouvoir circuler en toute sécurité.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce parcours comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

En vous engageant dans cette formation, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique :

La formation théorique porte sur des questions d'entraînement au code. Elle pourra être suivie à votre rythme, via internet. La validité de votre accès internet est fixée à 4 mois pour 160 tests. Passé ce délai, l'accès ne sera plus valide et vous devrez souscrire un forfait supplémentaire dont le tarif est fixé à 15€ mensuel.

Des cours théoriques collectifs en présentiels ou en visioconférence sont également dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Vous devez obligatoirement assister aux 4 cours suivants :

- Vitesse
 - Alcool, drogues et médicaments
 - Signalisation et réglementation
 - Vision et limites physiologiques du conducteur
- Pensez à vérifier les horaires de ces cours, sur les panneaux d'affichage, votre application sarool, le planning envoyé par mail.

Parcours pratique :

Afin de vous préparer au mieux à la conduite en toute sécurité, nous nous appliquerons à vous enseigner la conduite dans le maximum de conditions possibles : telles que par temps de pluie, par temps sec, par vent fort, en présence de neige ou verglas, en campagne, sur autoroute, en ville, ou conduite de nuit.

Nous mettrons en place un voyage école (demie- journée) permettant de travailler des situations inhabituelles (virages, croisements, dépassements, autoroute...)

Les 20 heures de conduite se déroulent de la façon suivante :

Les 5 premières heures sur simulateur de conduite et les 15 heures suivantes en circulation avec véhicule. Les heures sont individuelles sauf si souscription à un module collectif.

TOP DRIVE AUTO/MOTO ECOLE PARCOURS DE FORMATION PERMIS B

Dans le cadre de la conduite accompagnée ou supervisée, une heure de fin de formation initiale permettant de valider l'accès à la phase de conduite accompagnée est réalisée après la formation de départ.

La phase de conduite accompagnée ou supervisée débute par un rdv préalable de 2 heures avec présence obligatoire de l'accompagnateur.
Durant la phase de conduite accompagnée, organisation de deux rdv pédagogiques, chaque rdv comportant une phase pratique d'une heure et deux heures théoriques en salle.

Un module de freinage pratique de 3 heures sur notre piste privée : Il mettra en évidence l'importance des distances de sécurité ainsi que les différences de distances de freinage et d'arrêt selon l'allure du véhicule.

Un module collectif de 2 heures intitulé : « vérifications du véhicule » sur notre piste privée.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été par exemple)

Les cours pratiques se déroulent de la manière suivante :

- Prise en compte du cours précédent,
- Recherche d'un objectif de travail.
- Évaluation dynamique
- Définition et application du ou des objectifs de travail
- Validation partielle ou totale de l'objectif
- Proposition de l'objectif à traiter pour le cours suivant.

**TOP DRIVE AUTO/MOTO ECOLE
PARCOURS DE FORMATION PERMIS B**

Toute annulation dans un délai inférieur à 48h sur les jours d'ouverture des bureaux soit du mardi 10h au samedi 12h, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ni d'aucun report.

La réservation de place pour l'examen pratique est effectuée par l'auto-école. Cette réservation ne peut s'effectuer qu'après validation de l'enseignant chargé de votre formation et après validation des savoirs et savoirs-faire requis pour se présenter à l'examen. L'inscription à un examen ne peut être décommandée de votre fait dans un délai inférieur à 7 jours ouvrables.

Fait le : à

Signature de l'élève Signature du représentant légal (pour les mineurs)

Signature du responsable de l'établissement et cachet de l'entreprise